

N° 2009-618

Décret portant nomination du
Président de la Commission de
Régulation du Secteur de
l'Electricité (CRSE)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la Constitution ;
- VU la loi n°98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité, modifiée par la loi 2002-01 du 10 janvier 2002 ;
- VU le décret n°98-333 du 21 avril 1998 portant organisation et fonctionnement de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité ;
- VU le décret n°2005-660 du 21 juillet 2005 portant nomination du Président de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité ;
- VU le décret n°2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2009-459 du 7 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
- VU le décret n°2009-548 du 9 juin 2009 mettant fin aux fonctions d'un Ministre, nommant un nouveau Ministre et fixant la composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Ministre de l'Energie et des Biocarburants,

.../...

DECRETE

Article premier : Monsieur Idrissa NIASSE, Ingénieur Polytechnicien, précédemment Conseiller Technique en charge de l'Electricité et de l'Economie d'Energie au Ministère de l'Energie et des Biocarburants, est nommé Président de la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE), en remplacement de Monsieur Ibrahima THIAM.

Article 2 :

Le Ministre de l'Energie et des Biocarburants est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel.

Fait à Dakar, le 30 Juin 2009

Par le Président de la République

Le Premier Ministre

Souleymane Ndéné NDIAYE


Abdoulaye WADE